



UNIVERSITÉ MONTPELLIER I

FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE

Institut de droit européen des droits de l'homme (IDEDH – EA 3976)

COLLOQUE

LA PROTECTION DES DROITS FONDAMENTAUX DANS L'UNION
EUROPÉENNE
ENTRE ÉVOLUTION ET PERMANENCE

Montpellier, les 19 et 20 juin 2014

Faculté de droit et de science politique, Amphithéâtre D



U.F.R. de DROIT et
de SCIENCE
POLITIQUE



École Doctorale
Université Montpellier 1



19 juin 2014

9h00 **Accueil des Participants**

9h15 **Ouverture du colloque** : *P. Augé*, Président de l'Université Montpellier I, *M.-E. André*, Doyen de la Faculté de Droit et de Science politique, *M. Blanquet*, Président de la CEDECE

9h45 **Propos introductifs** : L'autonomie du système de protection des droits fondamentaux en question (*C. Vial* – professeur à l'Université Montpellier I et *R. Tinière* – professeur à l'Université Grenoble-Alpes)

I. UNE STRUCTURATION APPARENTE DES FONDEMENTS

Sous la présidence de M. Blanquet, professeur à l'Université Toulouse 1 – Président de la CEDECE

10h30 **La hiérarchisation des sources au sein de l'article 6 TUE** (*F. Picod*, Professeur à l'Université Paris II)

11h00 **Le périmètre de l'obligation de respect des droits fondamentaux** (*S. Platon*, professeur à l'Université de Bordeaux)

Pause

11h45 **L'articulation entre le droit de l'Union européenne et le droit international** (*B. Tranchant*, professeur à l'Université Toulouse 1)

12h15 **Droits fondamentaux et pluralisme constitutionnel dans l'Union européenne** (*E. Dubout*, professeur à l'Université Paris-Est)

Débats avec le public

Déjeuner

II. UNE « MISE À JOUR » DES DROITS GARANTIS

Sous la présidence de F. Sudre, professeur à l'Université Montpellier I – Directeur de l'IDEDH

14h00 **La « fondamentalisation » des droits sociaux** (*A. Fabre*, professeur à l'Université d'Artois)

14h30 **L'atteinte aux droits fondamentaux était-elle le prix du sauvetage de la zone euro ?** (*F. Fines*, maître de conférences à l'Université de Bordeaux)

15h00 **La protection des données à caractère personnel : un droit désormais constitutionnalisé et garanti par la CJUE** (*S. Peyrou*, maître de conférences à l'Université de Pau et des pays de l'Adour)

Pause

15h45 **La consécration de l'intérêt supérieur de l'enfant** (*A. Gouttenoire, professeur à l'Université de Bordeaux*)

16h15 **La préservation élargie de la vie familiale** (*J.-Y. Carlier, professeur à l'Université catholique de Louvain*)

16h45 **La protection des droits fondamentaux des demandeurs d'asile : une nouvelle construction prétorienne en droit de l'Union européenne** (*A. Turmo, doctorante à l'Université Paris II*)

17h15 **Débats avec le public**

Pause

18h00 **Assemblée générale de la CEDECE**

20 juin 2014

III. UN RENOUVELLEMENT PARTIEL DES MODALITÉS DE PROTECTION

Sous la présidence de J.-P. Jacqué, professeur émérite de l'Université de Strasbourg, Directeur général honoraire au Service juridique du Conseil de l'Union européenne

9h00 **L'intégration de la protection des droits fondamentaux dans la définition et la mise en œuvre des politiques et actions de l'Union** (*C. Blumann, professeur émérite Dr.h.c. de l'Université Paris II*)

9h30 **La promotion extérieure des droits de l'homme** (*C. Maubernard, maître de conférences à l'Université Montpellier I*)

10h00 **La contribution de nouveaux acteurs à la protection des droits fondamentaux** (*H. Kraemer, docteur en droit, service juridique de la Commission européenne*)

Pause

10h45 **La perspective d'un contrôle externe des actes de l'Union européenne** (*D. Szymczak, professeur à l'IEP de Bordeaux*)

11h15 **La perception par les juges de leur office de garant des droits fondamentaux - Table ronde**
(*C. Toader, juge à la Cour de justice de l'Union européenne ; M. Guillaume, secrétaire général du Conseil constitutionnel ; M. Guyomar, Conseiller d'État ; J.-G. Huglo, Conseiller à la Cour de cassation*)

Débats avec le public

12h30 **Conclusions**, H. Labayle, *Professeur à l'Université de Pau et des pays de l'Adour*

Colloque

« *La protection des droits fondamentaux dans l'Union européenne
Entre évolution et permanence* »

19 et 20 juin 2014, Montpellier

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom et Prénom :.....
Fonction :.....
Adresse :.....
.....
Tél :.....
Email :.....

Professionnels	Enseignants hors Université Montpellier I	Enseignants Université Montpellier I, étudiants	Membres de la CEDECE à jour de leur cotisation
Inscription avec un buffet inclus : 150 € Inscription avec deux buffets inclus : 175 €	Inscription : 40 € Un buffet : 25 € Deux buffets : 50 €	Inscription : gratuite Un buffet : 25 € Deux buffets : 50 €	Inscription : gratuite Un buffet : 15 € Deux buffets : 30 €
Participera : - au buffet du 19 juin : OUI NON - au buffet du 20 juin : OUI NON	Participera : - au buffet du 19 juin : OUI NON - au buffet du 20 juin : OUI NON	Participera : - au buffet du 19 juin : OUI NON - au buffet du 20 juin : OUI NON	Participera : - au buffet du 19 juin : OUI NON - au buffet du 20 juin : OUI NON

Les avocats doivent s'inscrire directement auprès de l'EFACS,

Maison des avocats, 14 rue Marcel de Serres, CS 49503, 34961 Montpellier cedex 2
formationcontinue@avocats-efacs.com - 04 67 61 72 80.

Avocats abonnés EFACS : Gratuit. Avocats non-abonnés EFACS : Chèque de 345 euros à l'ordre de l'EFACS.

***Pour les autres participants, règlement par chèque à l'ordre de M. l'Agent Comptable
Université Montpellier I***

I.D.E.D.H. - Secrétariat du colloque, M. AFROUKH
Faculté de Droit, 39 Rue de l'Université
34060 MONTPELLIER cedex 01

04.67.61.51.43 / Fax : 04.67.61.54.58 / idedh@univ-montp1.fr